

COMMUNE DE MASSAGUEL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 avril 2016

=====

1) Vote du budget communal

Monsieur le Maire fait lecture du budget prévisionnel qui se décompose ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : **442 530.25€**
- Recettes de fonctionnement : **232 390€**+ excédent reporté **210 140.25€**=**442 530.25€**
- Dépenses d'investissement : **71 8200€**+RAR 2015 : **60 572.12€**=**132 372.12€**
- Recettes d'investissement : 80 700.74€+section investissement reporté:
51 671.38€=**132 372.12€**

Total budget : 574 902.37€

Ce budget n'appelant pas de remarque particulière, il est voté à l'unanimité.

2) Vote du budget eau et assainissement

Monsieur le Maire fait lecture du budget prévisionnel qui se décompose ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : **112 470.05€**
- Recettes de fonctionnement : **101 269.72€** +excédent reporté **11 200.33€**=
112 470.05€
- Dépenses d'investissement : 72 199.72€+ RAR 2015 :117 180€=**189 379.72€**
- Recettes d'investissement : 85 020.26€+ section investissement reporté :
104 359.46€=**189 379.72€**

Total budget : 301 849.77€

Monsieur le Maire explique le fonctionnement des fonds de concours de la CCSA : Une enveloppe est votée chaque année et utilisable pendant 3 ans par les communes. A ce jour la somme de 450 000€ n'a pas été utilisée. La CCSA a décidé de ne pas rajouter une nouvelle enveloppe pour 2016 mais d'utiliser les 450 000€ restants. Monsieur le Maire précise que Massaguel aurait dû avoir une enveloppe de 9000€ pour 2016. La somme totale des fonds de concours 2014-2015-2016 sera programmée dans les dépenses d'investissement du budget primitif 2016, soit 26000€ au total. Un point sera fait au mois de juin avec le CCSA.

Monsieur ORCAN fait lecture des restes à recouvrer (loyers – eau et assainissement – cantine/garderie), qui nous ont été communiqués par la perception.

3) Questions diverses

- Illuminations: un groupe de travail composé de Mmes Pascale VAISSIERE, Laetitia RIVAIRAN et Cathy SEVERAC s'est réuni afin de choisir des illuminations pour les

fêtes de fin d'année. Les illuminations seront fixées sur les lampadaires et nous devons consulter le SDET pour rajouter des prises électriques.

- Conférence des Maires: Monsieur le Maire présente succinctement le document concernant la simulation à venir des finances de la CCSA. On constate que l'épargne, c'est-à-dire les possibilités d'emprunter pour investir, diminuent d'année en année. Si la somme des investissements reste inchangée, et vu les baisses des dotations, la simulation démontre que l'épargne sera en négatif en 2018. Des plans d'actions sont proposés : matériels payants pour les communes, non renouvellement des départs à la retraite au sein de la communauté, baisse des travaux de voirie, nouvelle répartition des fonds d'aide aux communes etc...
- Réunion voirie : un montant de 10 000€ annuel est alloué par la CCSA pour les travaux de voirie sur la commune de Massaguel. Un tableau récapitulatif des travaux réalisés par les communes depuis 2013 a été fourni par la CCSA. Toutes les communes sont en dessous de l'enveloppe octroyée ; Massaguel a réalisé en moyenne 8 400€ de travaux par an, pour les trois dernières années.
- Suite à la visite de l'école de l'artisanat à Albi, Mme Bonnet a transmis la liste des artisans pour chaque commune : sur la commune de MASSAGUEL 12 artisans et 12 salariés sont répertoriés à la chambre de commerce et de l'artisanat.
- PLUI : suite à une plainte d'un habitant de Saïx et après une procédure judiciaire, le tribunal administratif a annulé le PLUI voté en 2013. Plusieurs solutions sont proposées :
 - Faire appel du jugement
 - Lancement d'une nouvelle enquête publique : elle ne pourra pas être validée avant la fin de l'année 2016.
 - Attendre la modification en cours qui pourrait être opérationnelle fin 2018, date du vote du prochain PLUI.Pour la commune, 18000 m² de terrain devraient redevenir non constructibles.
- TFNB : suite à l'annulation du PLUI, certains terrains imposés ne seront plus concernés en 2017 par la majoration. Monsieur le Maire propose de prendre une délibération afin de supprimer la taxe mise en vigueur en 2014 sur les terrains bâti non construits. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'annulation de la taxe.
- Notification : le sentier de la Capelette à était inscrit au PDIPR (plan départemental des chemins de randonnées)
- ONEMA : Une réunion concernant les travaux de la rivière du Sant s'est tenue en présence des gendarmes et des représentants de l'ONEMA. L'ONEMA demande d'enlever les dalles de la chaussée pour couper la vitesse de l'eau et faciliter la remontée des poissons, Monsieur ORCAN précise que la population et lui-même s'opposeront à cette demande. Une solution alternative basée sur la construction d'un muret serait envisagée ; ce nouveau projet devra être validé par l'ONEMA. Les travaux ne seront pas engagés avant 2017.

Fin de la séance.